

## **Réduction du risque de transmission de la maladie de Chagas par transfusion**

Le 9 février 2009, la Société canadienne du sang a ajouté des questions au dossier du don de sang (le questionnaire sur l'état de santé des donneurs) afin d'identifier les donneurs courant un plus grand risque d'être atteints de la maladie de Chagas. Dans le prolongement de cette démarche, elle soumettra le sang de ces donneurs à un test de dépistage de cette maladie à compter du 17 mai 2010.

Non seulement cette mesure permettra à la Société canadienne du sang d'assurer l'innocuité des réserves de sang et de s'aligner sur les normes internationales, mais elle lui donnera également l'occasion de rassembler des données sur la prévalence de la maladie de Chagas chez les donneurs de sang à risque.

La maladie de Chagas est causée par un parasite protozoaire qui se propage par l'intermédiaire du triatome (ou réduve), un insecte endémique en Amérique centrale, en Amérique du Sud et au Mexique, où on le retrouve en particulier dans les maisons construites en terre, en adobe, en paille ou en chaume. Elle toucherait entre 8 et 11 millions de personnes dans ces régions. Elle se contracte par morsure de l'insecte et se transmet par voie fœtale, par transfusion sanguine ou par greffe d'un organe provenant d'un donneur infecté.

On estime que la maladie de Chagas expose le système du sang du Canada à un risque extrêmement faible. Bien qu'elle soit rare en Amérique du Nord, deux des huit cas de transmission par transfusion survenus sur notre continent ont été signalés au Canada, en 1989 et en 2000. C'est pourquoi la Société canadienne du sang a adopté des mesures de réduction du risque de contamination telles que l'identification des donneurs à risque et l'analyse de leur sang.

Les personnes effectuant un court séjour dans une région où la maladie de Chagas est endémique ne sont pas considérées à risque. Cette maladie affecte plutôt celles qui sont nées dans une telle région ou y ont habité en milieu rural, dans une maison telle que celles décrites plus haut.

Les personnes obtenant un résultat positif au test de dépistage de la maladie de Chagas seront exclues indéfiniment du don de sang et leur don ne sera pas utilisé. Il leur sera toutefois possible de s'inscrire au réseau de moelle et de cellules souches UniVie.